Institut Régional Supérieur
du Travail Éducatif et Social
de Bourgogne

2, rue Professeur Marion – 21000 DIJON

La prise en compte des besoins liés au handicap
dans la démarche qualité à l'IRTESS

- Version au 1er juin 2022 -

Sur le plan de l'information à propos de l'offre de formation,

l'IRTESS est doté de différents **supports de communication** (par exemple : plaquettes, sites internet, signalétique interne, supports de publicité et de contractualisation) mentionnant explicitement l'accueil des Personnes en Situation de Handicap (PSH). De surcroit, en précisant les **conditions d'accès physique**, et les **engagements en matière d'accueil des personnes**. Ces informations se retrouvent également dans le **livret d'accueil transversal** à tous les publics accueillis en formation à l'IRTESS.

Sur le plan du recueil des besoins en amont de l'entrée en formation,

l'IRTESS est doté de l'appareil organisationnel et pédagogique pour **permettre aux PSH d'identifier précisément les exigences et les conditions de la formation**. Autrement dit, de se donner les moyens d'**anticiper la mesure des écarts entre les exigences de la formation et les conséquences de la situation de handicap**. Le **référent handicap** de l'IRTESS, au travers ses missions, assure cette interface de façon à faciliter l'expression des risques de difficultés le plus en amont possible de l'entrée en formation.

Sur le plan de l'adaptation des prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations,

l'IRTESS est doté de l'appareil organisationnel et pédagogique pour prendre en compte les situations de handicap et les besoins dits de « compensation » (par exemple en termes de pédagogie, matériel, moyens techniques, humain). Ce travail est engagé en écho au positionnement du stagiaire en amont de la formation, de façon à **concevoir des contextes et des contenus de formation adaptés et adaptables**. Autrement dit, l'IRTESS est en mesure de proposer des **modalités pédagogiques variées facilitant l'adaptation des parcours aux besoins de chacun**, tout en s'appuyant le cas échéant sur un **réseau d'acteurs** engagé dans l'accompagnement des PSH.

Durant la formation,

L'IRTESS est doté de l'appareil organisationnel et pédagogique pour **conduire un questionnement et/ou être attentif aux difficultés rencontrées durant le parcours** de la personne, ou encore d'identifier des « signaux d'alerte ». En proposant une démarche de co-analyse des besoins et des réponses, il s'agit d'accompagner les stagiaires de façon personnalisée sur tous les temps clés de leur parcours. Par des échanges croisés entre la personne concernée

qui connait son parcours, vit son handicap au quotidien, et l'équipe pédagogique qui connait les attendus de la formation et qui a construit l'approche pédagogique. Le cas échéant, l'équipe dédiée propose des **innovations et/ou des évolutions**, voire mobilise son réseau pour apporter des éléments de connaissance pointue sur les difficultés de la personne et guider les formateurs dans la **définition des aménagements à construire**.

Ce processus est initié et coordonnée au sein de notre organisme de formation par le référent handicap, de concert avec l'équipe pédagogique de la filière ou du dispositif.

Sur le plan des ressources humaines,

l'IRTESS est donc doté d'un **référent handicap**. Sa nomination constitue un engagement clé envers le respect des obligations en matière d'accompagnement des PSH en formation. Ses missions sont précisément définies (fiche de poste) et partagées avec l'ensemble du collectif de notre structure. En cela, l'institut affiche clairement son engagement en matière d'accueil et d'accès des personnes handicapées et en assure l'animation. Notamment, en donnant les moyens au référent handicap de bénéficier de **temps de formation** ou encore d'**interagir avec les acteurs professionnels**. Autrement dit, en appuyant le référent handicap dans ses missions et l'identification des appuis et des ressources qu'il peut mobiliser.

Sur le plan de la qualification et du développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations,

l'IRTESS est doté de l'appareil organisationnel et pédagogique pour sensibiliser son personnel au handicap, tout comme de **permettre la montée en compétence sur la prise en compte des besoins des personnes handicapées**. En tant qu'institut en travail social, l'IRTESS est de fait un acteur repéré dans le champ du handicap. Ce faisant, dans une démarche de développement des compétences, en veillant à favoriser une démarche « inclusive », non discriminante, il peut le cas échéant venir compléter son expertise « formative » sur le champ du handicap. Par exemple, par des réunions d'information et de mobilisation sur le territoire, par une cartographie actualisée des acteurs ressources, ou encore par des prestations d'appuis spécifiques.

Enfin, sur le plan du recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées,

L'IRTESS est doté de l'appareil organisationnel et pédagogique pour recueillir des éléments permettant d'objectiver les conditions d'accueil et de formation de chaque stagiaire au sein de l'organisme. Pour, le cas échéant, s'inscrire dans une démarche continue de veille et d'amélioration des process et pratiques.